

voit comment se dépense l'argent et on y trouve aussi certains autres renseignements de nature à intéresser le Comité et qui vous serviront de base quand vous étudierez les prévisions de dépenses.

Je ne crois pas avoir besoin d'en dire davantage concernant certains détails. Je vais laisser de côté certaines questions qui vous intéressent et dont nous nous occuperons au moment de l'interrogatoire. Cependant, j'aimerais dire quelques mots concernant la préparation des prévisions de dépenses. Elles sont très considérables et la préparation en est bien longue. Nous avons déjà commencé la préparation des prévisions pour l'an prochain, et la limite de temps que nous nous sommes fixée pour les terminer est la fin de la présente année civile. Nous croyons que les prévisions seront prêtes et disponibles pour la fin de la présente année.

Les rouages de la préparation se mettent en branle dans les services armés. Ceux-ci passent en revue leurs programmes pour l'année suivante. S'il y a des changements importants, on les soumet au comité des chefs d'état-major pour approbation, refus ou modification.

Le comité des chefs d'état-major, après avoir approuvé les programmes, les renvoie aux services armés où chaque article en est de nouveau minutieusement examiné, de concert avec le personnel de divers départements ou autres services. On rassemble alors tous les crédits pour en faire des prévisions préliminaires qui seront l'objet d'un nouveau criblage de la part des fonctionnaires du ministère et des représentants du conseil du Trésor. Normalement, cette opération commence au cours du mois d'octobre. Il en résulte finalement un projet de prévisions de dépenses pour l'approbation du ministre. De façon normale, cela se passe vers la fin novembre. Une fois qu'il les a approuvées lui-même, le ministre transmet les prévisions au conseil du Trésor pour l'acceptation finale. La façon de procéder est fort longue, mais c'est le fruit de longues années d'expérience, puisqu'il s'agit de sommes d'argent et de problèmes de cette envergure.

Les prévisions de dépenses constituent le programme financier des divers services, pour la prochaine année financière. Elles fixent la limite des dépenses à faire au cours de l'année financière, ainsi que les engagements se rapportant aux dépenses futures comprises dans tous les programmes approuvés que nous devons exécuter.

Sur le feuillet que vous avez en main, vous remarquerez que les prévisions de dépenses sont fondées sur les effectifs militaires, tant des années précédentes que de l'année qui vient. Le programme d'effectif militaire est approuvé par le gouverneur en conseil, en vertu de la Loi sur la défense nationale, sur avis conforme du ministre de la Défense nationale.

Il y a aussi la liste de nos employés civils qui eux aussi relèvent du programme des effectifs. Ces employés sont soumis à la Loi sur le service civil et sont engagés avec l'approbation du Conseil du Trésor.

Je veux dire ici un mot au sujet de notre programme concernant le matériel. L'expression "matériel" est celle que nous employons pour désigner les marchandises et l'équipement. Comme vous devez le savoir, le ministère de la Production de défense joue le rôle d'agent contractuel et d'acheteur pour le compte du ministère de la Défense nationale. Nous ne faisons pas notre propre approvisionnement. Nous faisons des demandes de contrat ou des réquisitions au ministère de la Production de défense, comme à une agence d'approvisionnement. S'il arrive donc que vous ayez des questions se rapportant aux approvisionnements, il serait bon de les adresser au ministère de la Production de défense.